DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

## REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-267 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

### COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : DOMAINE ET PATRIMOINE

Sous matière : AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

**OBJET: OPERATION** "COEUR DE VILLE" N°2023-19 -CONVENTION CADRE "PETITES VILLES DE DEMAIN" VALANT **OPERATION** DE REVITALISA-TION DES TERRITOIRES (ORT) - AJOUT **DU VOLET** CONTRAT DE SECURITE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 07 NOVEMBRE 2023

AFFICHAGE EN DATE DU: 07 NOVEMBRE 2023

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU 1 6 NOV. 2023

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du lundi 13 novembre 2023 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

#### Procurations:

Evelyne GUILHEM donne procuration à Hélène GIRAL, Marie-Claude BOURREL donne procuration à Nicole CATHALA -LEGUEVAQUES,

Nicolas ASENSIO-VERGNES donne procuration à Bruno PERLES, Delphine SANTINI donne procuration à Régine SURRE, Préscillia GRANIER donne procuration à Audrey GAIANI, Adrien ROUZAUD donne procuration à Philippe GREFFIER,

Absents: Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Martine LACOMBE,

Secrétaire: Madame Audrey GAIANI

Vu la délibération n°2021-74 du 27 mars 2021, approuvant le projet de convention d'adhésion et autorisant Monsieur le Maire à la signer.

Vu la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » du 22 avril 2021 permettant d'accélérer la transformation des Petites Villes.

Vu la délibération n°2022-05 du 26 janvier 2022 approuvant le projet de la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant « Opération de Revitalisation de Territoire » (ORT). Vu la délibération n°2022-42 du 31 mars 2022 modifiant la convention cadre à la demande des services de l'Etat et définissant les cinq axes majeurs de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Considérant que le programme des « Petites Villes de Demain » constitue un outil de relance au service des territoires, qu'il a pour but de répondre aux problématiques sociales et économiques des communes confrontées à des charges de centralité importantes en leur donnant les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation.

Rappelant les cinq axes majeurs de la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) :

Axe 1 : habitat / renouvellement de l'offre de logements en centre-ville

Axe 2 : valorisation du bâti et du patrimoine Axe 3 : développement économique et social Axe 4 : requalification des espaces publics

Axe 5 : déplacement de l'ensemble des mobilités et des connexions

Souhaitant accompagner ce programme par un volet sécurité et sûreté, enjeu fort de l'action publique, la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) propose aux municipalités une offre de sécurité adaptée et très complète, comprenant des actions de prévention, de protection et d'intervention. En retour la municipalité s'engage à intégrer les enjeux de sécurité dans les domaines qui lui sont propres et à faciliter l'action de la Gendarmerie.

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer le contrat de sécurité ci-annexé « Petites Villes de Demain » avec Monsieur le Préfet de l'Aude et Monsieur le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Aude.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de sécurité « Petites Villes de Demain » avec Monsieur le Préfet de l'Aude et Monsieur le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Aude.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

🛇 astelnaudary, le 13 novembre 2023

Patrick MAUGARD

Maire,

Ampliation faite le 1 6 NOV, 2023

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 1 5 MOV 20

Par publication le : 1 6 N/N 2022

Par délégation,

Le Directeu/ Général des Services

Nicolas MAYRAL

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le 1 6 NOV. 2023

ID: 011-211100763-20231113-DB2023267-DE